

## URGENT ET IMPORTANT DECLARATION D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

Conformément à l'article 416-3 du code de l'environnement de la province Sud, 417-3 du code de l'environnement de la province Nord et 416-3 du code de l'environnement de la province Iles Loyauté, l'exploitant d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est tenu :

- 1° de déclarer dans les meilleurs délais à l'inspection des installations classées les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de cette installation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article 412-1 en PS, 411-1 en PN et en PIL ;
- 2° de communiquer, sous un délai de quinze jours, à l'inspection des installations classées un rapport d'accident ou, sur sa demande, un rapport d'incident précisant notamment :
  - a) les circonstances et les causes de l'accident ou de l'incident ;
  - b) les effets sur les personnes et l'environnement ;
  - c) les mesures prises ou envisagées pour éviter un accident ou un incident similaire et pour en pallier les effets à moyen ou à long terme.

**Le présent formulaire vous est proposé afin de vous faciliter la rédaction de la déclaration que vous devez envoyer par mail ([astreinte.dimenc@gouv.nc](mailto:astreinte.dimenc@gouv.nc), [gilles.provost@gouv.nc](mailto:gilles.provost@gouv.nc) et [lauretta.devaux@gouv.nc](mailto:lauretta.devaux@gouv.nc)) puis par courrier (l'un dès que possible-le 1er encart- et l'autre sous 15 jours- le second encart-). A défaut de cet envoi, des sanctions administratives et/ou pénales peuvent être prises à l'encontre de l'exploitant.**

<b>⇒ Exploitant : NEWREST RESTAURATION SAS</b> Adresse : 10, rue Jean Chalier PK4 98800 NOUMEA		<b>Régime de l'établissement (cocher) :</b>				
		<input checked="" type="checkbox"/> A*	<input type="checkbox"/> As*	<input type="checkbox"/> D*	<input type="checkbox"/> NC*	<input type="checkbox"/> Irrég.*
Coordonnées RGNC 91-93(projection Lambert NC) : X = 447 707 ; Y = 217 314						
Nom du responsable (et fonction) : BROUILLET Antoine						
Tél : 81.65.60	Fax : NA	Mail : <a href="mailto:a.brouillet@newrest.eu">a.brouillet@newrest.eu</a>				
<b>⇒ Renseignements sur l'incident ou l'accident</b>						
Date de l'évènement (début) : 30/06/2023						
Heure de l'évènement (début) : 9h45						
Résumé de l'incident ou de l'accident :						
<p><i>Le résumé doit être autoporteur et synthétiser les principales informations sur les causes, les conséquences, les 1ères mesures prises par l'exploitant et les personnes informées (pompiers, inspection des installations classées, etc...-indiquez l'heure)</i></p> <p>Le 29/06/2023 à 9h45 sur le site de PK4, le Responsable Achats de Newrest Restauration interroge trois membres de la Calédonienne des Eaux, prestataire en charge de la gestion de la STEP, sur l'irrégularité des volumes d'eaux pompés dans la cuve ces derniers jours. En effet, Newrest a organisé à plusieurs reprises des pompage directement dans la STEP car celle-ci ne déversait pas ses eaux de rejet dans la cuve. La Calédonienne des eaux informe alors Newrest Restauration qu'il est possible qu'une partie de l'eau se soit évacuée dans le milieu naturel.</p> <p>Une intervention du prestataire sur la STEP a immédiatement eu lieu le 29/06/2023. Il semblerait que le programme d'automatisme comportait quelques incohérences qui ont entraîné ces dysfonctionnements. Le prestataire a donc repris l'ensemble de l'analyse fonctionnelle et du programme, un contrôle du bon fonctionnement des cycles du process a également été réalisé</p>						

\* A : autorisation ; As : autorisation simplifiée ; D : déclaration ; NC : non classé ; irrég. : exploitation irrégulière